

Avis administratifs et judiciaires

Plan Local d'Urbanisme



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE / COMMUNE DE BAYONNE

AVIS D'INFORMATION

Concertation préalable menée dans le cadre de la déclaration de projet d'aménagement de la Citadelle Général Bergé emportant mise en compatibilité du PLU de Bayonne

Par arrêté préfectoral du préfet des Pyrénées-Atlantiques n°64-2023-12-15-00006 en date du 15 décembre 2023, le Ministère des Armées, représenté par l'État-major de la zone sud-ouest et le Service d'infrastructure de la Défense de Bordeaux, a engagé une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Bayonne pour le projet d'aménagement de la Citadelle Général Bergé, qui vise les objectifs suivants :

- Comblent le retard du 1^{er} RPIMA en termes d'infrastructures techniques afin de le doter de locaux modernes et adaptés à l'organisation actuelle et à venir du régiment mais aussi dimensionnés pour pouvoir accueillir les nouveaux matériels en service ;
- Comblent le retard du 1^{er} RPIMA en termes de capacité d'hébergement de ses jeunes engagés volontaires ;
- Créer des bassins d'orages sur son versant Ouest afin d'apurer le passif du site en termes de régulation des eaux de pluie ;
- Intégrer les futures constructions dans un schéma architectural et environnemental contrôlé et respectueux des normes actuelles en recherchant le meilleur compromis possible.

Ce projet implique le déboisement maximal de 2 ha d'EBC et le déménagement de certaines espèces protégées au sein du site. Ces deux points font l'objet de mesures compensatoires et d'un suivi dans les temps validés par le CGDD et la CNPN.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. Elle donne lieu à une évaluation environnementale et fait ainsi l'objet d'une concertation préalable en application de l'article L. 103-2/1/c du code de l'urbanisme.

La concertation préalable se déroulera du 8 janvier 2024 à 8 h 01 au 8 février 2024 à 23 h 59.

Pendant toute sa durée :

Un dossier de concertation exposant le projet d'aménagement de la Citadelle Général Bergé et la mise en compatibilité du PLU sera mis à disposition du public :

- en version papier, accessible en mairie de Bayonne (1, avenue Maréchal-Leclerc) ainsi qu'au siège de la CAPB (15, avenue Foch, Bayonne), aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Le public pourra transmettre ses observations et propositions sur un registre prévu à cet effet.
- en version numérique accessible sur le site Internet de la CAPB et de la ville de Bayonne.

<https://www.communaute-paysbasque.fr/concertations-reglementaires-1/concertation/mise-en-compatibilite-du-plu-de-bayonne-projet-deménagement-de-la-citadelle-general-berge>
<https://www.bayonne.fr/ma-mairie/enquetes-publiques-et-concertations>
<https://pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

Pendant la durée de la concertation un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse Internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5085>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : concertation-publique-5085@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5085> et donc visibles par tous. À son issue, la concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par les représentants du Ministère des Armées. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions de preuve :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

- Capacité économique et financière - conditions / moyennes : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des exercices disponibles

- Capacités techniques et professionnelles - conditions : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, accompagnée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (nature, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art, bonne fin).

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés :

- Un certificat d'aptitude AIPR datant de moins de 5 ans
- Un certificat d'aptitude pour travailler en espaces confinés (Lot 1 et 2)

- Qualifications professionnelles FNTF ou références de travaux réalisés : 5162 Pose canalisations gravitaires (Lot 01),



Commune d'Ascain

AVIS RECTIFICATIF

Maître d'ouvrage : Commune d'Ascain, 24, route de Sainte-Ignace, 64310 Ascain, tél: 05 59 54 68 30, siret 21640065500017

Procédure : Marché à procédure adaptée.

Objet : projet de construction d'un groupe scolaire et de son service restauration, 15 lots.

Référence de l'avis initial : « Sud Ouest » Pays Basque et Béarn et Soule. Annonces Officielles

Date de publication du 12 décembre 2023

Rectification : Date limite de remise des offres le lundi 22 janvier 2024 à 12 heures.

Pour toute question, téléchargement DCE, remise des offres : <https://demat-ampa.fr>

